

DEC171542INSU

Décision portant nomination de M. Roger PONS, aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°10001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Roger PONS, Ingénieur de Recherche au CNRS est nommé chargé de mission auprès de la Directrice Générale Déléguée à la Science pour l'institut National des Sciences de l'Univers, du 15 mai 2017 au 31 décembre 2018.

Sa mission a pour objet d'assurer le suivi technique des programmes spatiaux.

Pour l'exercice de cette mission, M. Roger PONS demeure affecté à l'unité mixte de recherche UMR5277 intitulée Institut de recherche en astrophysique et planétologie (IAP), dont l'adresse est : 9 avenue Colonel Roche - 31028 TOULOUSE CEDEX 4

Article 2

Du 15 mai 2017 au 31 décembre 2018, M. Roger PONS percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Midi-Pyrénées (DR14).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 7 juin 2017

Le président
Alain Fuchs